

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 20 Mars 2024

A la salle des fêtes de La Porcherie

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 12 Mars 2024

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline		X
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONDET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc		X	REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mr Jean-Luc LACHAUD, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Eric DUPONT,
- Mr Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON,
- Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT était absente excusée,
- **Secrétaire de séance** : Mr Jean-Paul LONGEQUEUE

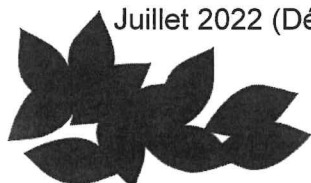
-----  
▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-027 FIXANT LES TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) EN GESTION DIRECTE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne a proposé de reprendre en gestion directe l'Accueil Collectif de Mineurs de Saint Hilaire Bonneval qui est actuellement géré par l'Association Familles Rurales Briance Roselle, association qui est actuellement en situation de Redressement Judiciaire.

Il précise qu'une audience a eu lieu au Tribunal Judiciaire de Limoges lundi 18 mars et que le délibéré concernant le sort de cette association sera rendu prochainement. Pour anticiper, il propose d'élargir les tarifs pratiqués par les ACM de Magnac-Bourg et de Saint Germain Les Belles à l'ACM de Saint Hilaire Bonneval à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024.

Il rappelle que ces tarifs modulés ont été fixés par le conseil communautaire le 6  
Juillet 2022 (Délibération N°2022-073).

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20240320-2024-027-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024



Il propose donc de reprendre cette délibération en élargissant son application à l'ACM de Saint Hilaire Bonneval à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024, date de reprise de la structure en gestion directe par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

Il présente ensuite à l'assemblée la grille tarifaire qui se décompose de la manière suivante :

### ■ En matière de quotient familial

Il est proposé de distinguer trois tranches :

- **Tranche 1** : Quotient familial ≤ à 800,00 €
- **Tranche 2** : 800,00 € < Quotient familial ≤ 1 400,00 €
- **Tranche 3** : Quotient familial > à 1 400,00 €.

### ■ En matière de tarification des prestations réalisées par les Accueils Collectifs de Mineurs

Tous les tarifs sont communs aux ACM « Les Zigouigouis » de Magnac Bourg et « Ateliers des 4 Saisons » de Saint Germain les Belles ainsi qu'à l'ACM de Saint Hilaire Bonneval.

#### ○ Tarification à la journée

Tarif du forfait journalier	Tranche du quotient familial	Tarif pour le 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif à partir du 2 <sup>nd</sup> enfant
Applicable pour les enfants : - Dont les parents résident sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne - Dont les parents travaillent sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne (mais résident à l'extérieur)	Tranche 1	9,50 €	+ 6,60 €
	Tranche 2	10,00 €	+ 6,60 €
	Tranche 3	10,50 €	+ 6,60 €
Applicable pour les enfants : - Dont les parents résident à l'extérieur du territoire de Briance Sud Haute-Vienne	Tranche 1	15,50 €	+ 6,60 €
	Tranche 2	16,00 €	+ 6,60 €
	Tranche 3	16,50 €	+ 6,60 €

**Il ne sera pas appliqué de supplément pour les sorties**

#### ○ Tarification à la demi-journée

Accusé de réception en préfecture  
087-30001001/20240320-2024-027-DE  
Date de l'admission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024

➤ Forfait pour la demi-journée avec repas

Forfait pour la demi-journée avec repas	Tranche du quotient familial	Tarif pour le 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif à partir du 2 <sup>nd</sup> enfant
<b>Applicable pour les enfants :</b> - Dont les parents résident sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne - Dont les parents travaillent sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne (mais résident l'extérieur)	Tranche 1	8,00 €	+ 6,60 €
	Tranche 2	8,50 €	+ 6,60 €
	Tranche 3	9,00 €	+ 6,60 €
<b>Applicable pour les enfants :</b> - Dont les parents résident à l'extérieur du territoire de Briance Sud Haute-Vienne	Tranche 1	14,00 €	+ 12,60 €
	Tranche 2	14,50 €	+ 12,60 €
	Tranche 3	15,000 €	+ 12,60 €

➤ Forfait pour la demi-journée sans repas

Forfait pour la demi-journée sans repas	Tranche du quotient familial	Tarif pour le 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif à partir du 2 <sup>nd</sup> enfant
<b>Applicable pour les enfants :</b> - Dont les parents résident sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne - Dont les parents travaillent sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne (mais résident à l'extérieur)	Tranche 1	6,00 €	+ 4,50 €
	Tranche 2	6,50 €	+ 4,50 €
	Tranche 3	7,00 €	+ 4,50 €
<b>Applicable pour les enfants :</b> - Dont les parents résident à l'extérieur du territoire de Briance Sud Haute-Vienne	Tranche 1	12,00 €	+ 10,50 €
	Tranche 2	12,50 €	+ 10,50 €
	Tranche 3	13,000 €	+ 10,50 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'étendre l'application de cette grille tarifaire à l'ACM de Saint Hilaire Bonneval à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs modulés au sein des trois Accueils Collectifs de Mineurs gérés directement par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, à savoir les ACM de Magnac-Bourg, Saint Germain Les Belles et Saint Hilaire Bonneval à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 20 MARS 2024**

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

**Le Président : Marc DITLECADET**

